

MAIRIE DE PROPRIANO



6, Avenue NAPOLEON III

20110 PROPRIANO

☎ 04.95.76.00.44

☎ 04.95.76.20.60

Secrétariat du Maire

Propriano, le 27 Septembre 2023

ARRETE No 2023-040

Portant délégation temporaire dans les fonctions d'officier de l'état civil
pour un Conseiller Municipal (célébration d'un mariage)

- Le Maire de la Commune de Propriano ;
- Vu les articles L.2122-18 et L.2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le procès-verbal des élections municipales du 24 Mai 2020.
- Considérant qu'aucun adjoint ne pourra assurer la célébration du mariage le **07 Octobre 2023 à 15H00**.
- Considérant que les Conseillers Municipaux, premiers inscrits dans l'ordre du tableau, sont eux-mêmes empêchés.

ARRETE

- **Article 1er** : Monsieur, Charles, Virgile CAVALLI Conseiller Municipal, est délégué pour remplir le **07 Octobre 2023** les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer à 15H00 le mariage de Monsieur Florent, POINSIGNON et Mademoiselle Lolita, Marie CAVALLI.

- **Article 2** : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché et dont ampliation sera remise à l'intéressé.

Fait à Propriano, le 27 Septembre 2023

Le Maire

Paul-Marie BARTOLI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20230927-2023-040-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2023